



Libre Pensée

Fédération de Paris

Siège Social : 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris

COMMUNIQUE

La Fédération de Paris de la Libre Pensée s'est adressée en septembre aux Groupes Municipaux et élu(e)s non-inscrit(e)s du Conseil de Paris pour leur présenter l'inventaire qu'elle a fait sur les subventions accordées aux associations à caractère religieux. La Fédération de Paris de la Libre Pensée a transmis aux élu(e)s le montant de ces subventions classées par confession comme suit :

SUBVENTIONS de la MAIRIE de PARIS aux organismes liés à une confession	2015	2016	2017
Total 2015 à 2017 49 541 079,00	13 331 751,00 €	17 142 716,00 €	19 066 612,00 €
Catholique	5 516 785,00 €	12 480 345,00 €	10 727 878,00 €
Judaïque	6 576 059,00 €	3 499 994,00 €	1 630 572,00 €
Musulman	672 000,00 €	733 550,00 €	2 718 000,00 €
Protestant	566 907,00 €	428 827,00 €	3 990 162,00 €

La Libre Pensée de Paris a demandé rendez-vous aux représentants de tous les groupes municipaux et élu(e)s non-inscrit(e)s pour qu'ils s'expriment sur leur vote sur ces subventions.

A ce jour, seule Danielle SIMONNET, Conseillère de Paris de La France Insoumise, non inscrite, a reçu la Libre Pensée de Paris. Danielle SIMONNET a rappelé son attachement aux principes de la loi de 1905 qui interdit à la République de salarier ou de subventionner un culte. Elle a indiqué qu'elle est vigilante quant au caractère religieux des associations pour lesquelles des subventions sont soumises au vote. Danielle SIMONNET confirme qu'elle ne vote pas de telles subventions. La Fédération de Paris de la Libre Pensée se félicite d'une telle position.

La Fédération de Paris n'accepte pas le silence des élus qui ne veulent pas justifier auprès des citoyennes et citoyens de Paris leur vote, à l'heure où les plus grandes menaces pèsent sur la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905. La Libre Pensée de Paris va préparer activement le rassemblement des 8-9 décembre 2018. Rassemblement qui se fera dans le cadre de l'action nationale de défense de la loi de 1905. Elle appelle toutes les parisiennes, parisiens et élu(e)s qui sont attaché(e)s à la laïcité à soutenir cette initiative.

Paris, le 1er novembre 2018